



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00127

Numéro SIREN : 493 674 469

Nom ou dénomination : SOCIETE A M S

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2014 sous le numéro de dépôt 1501

24 AVR. 2014

Société « A M S »

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.400 euros
Siège social : ZAE Via Europa
5 rue de Stockholm
34350 VENDRES
RCS Béziers B 493 674 469

AI 501

07 B27

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 3 MARS 2014

L'an 2014, le 3 mars,
Au siège social,

Les associés de la société « AMS », SARL au capital de 7.400 euros, divisé en 740 parts de 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Marc SOURICE, titulaire de 703 parts
- Madame Anne PESCHARD, titulaire de 37 parts

soit la totalité des parts sociales..... 740 parts
=====

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc SOURICE, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise en sommeil de la société,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs du projet des résolutions présentées.

Personne ne demandant, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et décide la « mise en sommeil » de la société avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

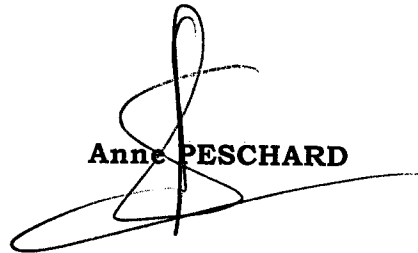
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Marc SOURICE

A stylized signature consisting of a large, horizontal oval shape with a smaller, horizontal oval shape inside it.

Anne PESCHARD

A stylized signature consisting of a large, vertical oval shape with a smaller, vertical oval shape inside it.